

Les risques professionnels - Document unique

Documents de référence :

- décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs
- circulaire d'application n°6 DRT du 18 avril 2002
- diaporama académique " L'évaluation des risques professionnels" d'avril 2004
- [http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Dossier%20EVRP/\\$File/Visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Dossier%20EVRP/$File/Visu.html)

Qu'est-ce que le document unique ?

Le document unique est un inventaire des risques professionnels identifiés, dans le cadre des activités des personnels et des élèves.

Il est élaboré sous la responsabilité du chef d'établissement, qui s'entoure d'un groupe de travail.

Pourquoi un document unique ?

Pour constituer une ressource :

- d'aide à la décision pour le chef d'établissement
- d'information et de suivi pour la commission hygiène et sécurité
- d'information et de prévention des personnels et élèves

Il n'existe pas de présentation « standard »

Que contient-il ?

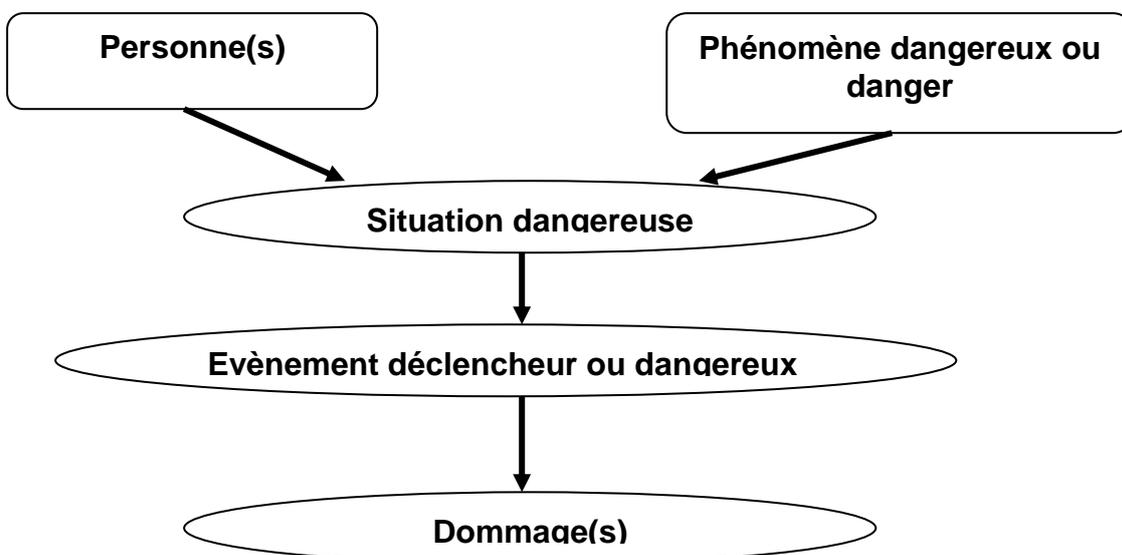
Il doit :

- identifier les risques
- estimer son degré de priorité
- proposer des solutions de prévention

Il convient donc de :

- choisir une méthode d'identification du risque
- hiérarchiser le risque au niveau de la probabilité d'apparition et de la gravité du dommage
- choisir une stratégie de prévention

Méthodologie :

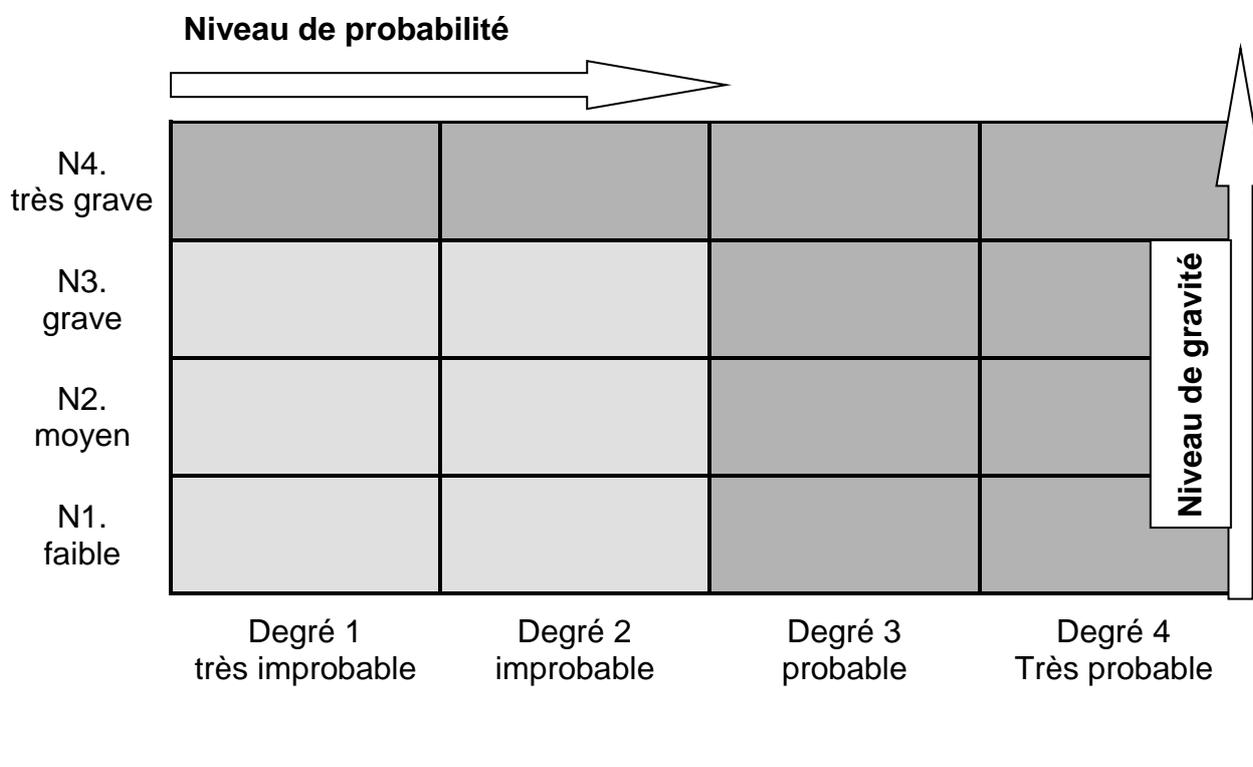


Les risques professionnels - Document unique

Evaluation et hiérarchisation des risques :

Niveau	Gravité	Définition
1	Faible	Accident du travail sans arrêt de travail.
2	Moyen	Accident de travail ou maladie professionnelle avec arrêt de travail
3	Grave	Accident de travail ou maladie professionnelle avec incapacité permanente.
4	Très grave	Accident mortel, décès.

Degré	Probabilité
1	Très improbable
2	Improbable
3	Probable
4	Très probable



Les risques professionnels - Document unique



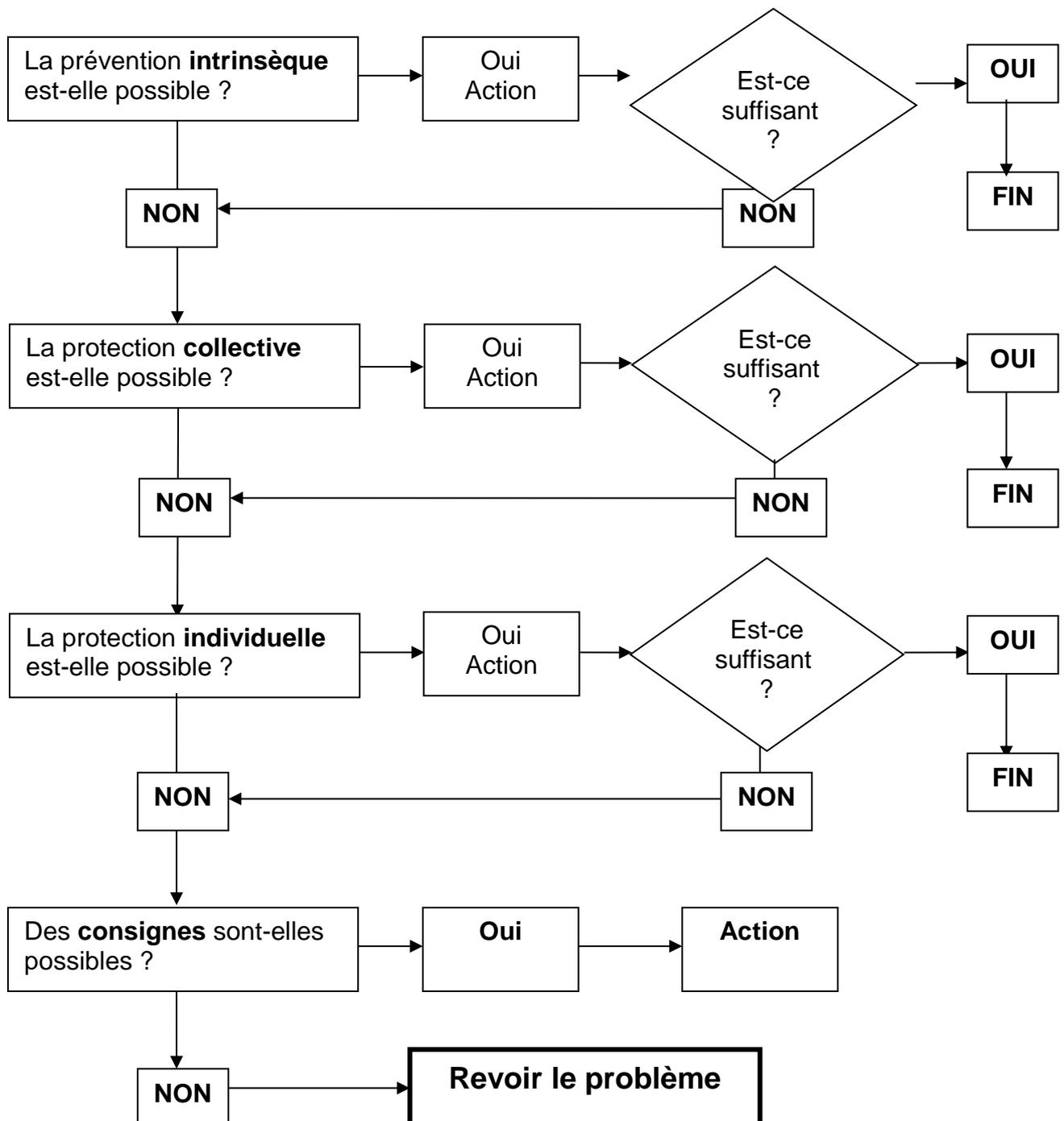
Priorité d'action 1



Priorité d'action 2

Stratégie de prévention - Règles de base :

La démarche de recherche d'action de prévention doit intégrer ce cheminement :



Les risques professionnels - Document unique

Document de recensement des risques :

Identifier le phénomène dangereux	Rechercher les situations dangereuses	Imaginer les événements dangereux	Recenser les dommages possibles	Evaluer le risque		Hiérarchiser le risque		Proposer des mesures de prévention				
				G	P	1	2	Intrinsèques	Collectives	Individuelles	Consignes	

Document unique - mise en forme :

Identification des risques			Priorité d'actions		Mise en œuvre des solutions	
N°	Poste de travail, lieu ...	Description de la situation dangereuse	1	2	Mesures de prévention retenues	Suivi assuré (par, le, comment ?...)